

Avocat(e)

Défendre les personnes et les entreprises engagées dans un procès, telle est la mission de l'avocat. La profession, surmédatisée, attire de nombreux candidats mais reste difficile d'accès.

Nature du travail

L'avocat est un auxiliaire de justice qui représente et défend devant un tribunal les particuliers ou les entreprises engagés dans un procès. Il suit des affaires civiles (accidents, divorces, conflits avec les employeurs) ou pénales (vols, crimes).

À l'approche du procès, l'avocat prépare très sérieusement la défense de son client, qu'il rencontre à plusieurs reprises soit à son bureau, soit en prison si celui-ci est placé en garde à vue. Il veille en outre au respect de ses droits. Il examine pied à pied avec lui l'angle sous lequel sa défense peut-être envisagée, analyse les textes de loi ainsi que les jugements publiés dans la presse juridique spécialisée : ceux qui ont trait à des affaires similaires à celle qu'il traite lui serviront d'appui devant le tribunal. Il peut accéder au dossier d'instruction à tout moment et assister à l'audition des témoins et aux expertises. Son objectif : constituer un dossier complet pour l'audience afin de faire triompher la cause de son client.

Temps fort pour l'avocat : l'exposé de sa plaidoirie (côté défense) ou de son réquisitoire (côté accusation). C'est là qu'il doit se montrer particulièrement convaincant, argumenter le plus efficacement possible, et ne pas se laisser démonter par la partie adverse afin de défendre au mieux les intérêts de son client.

Conditions de travail

La profession d'avocat est une profession libérale et indépendante.

Contrairement à ce que l'on imagine, l'avocat passe plus de temps dans son bureau à éplucher ses dossiers qu'à plaider au tribunal. Ses activités diffèrent selon le type de cabinet qui l'emploie (taille, spécialisations...) et son lieu d'exercice.

Même si la profession se porte plutôt bien (le revenu mensuel moyen était de 2 680 euros en 2002 pour un collaborateur libéral), les rémunérations varient selon l'activité, la renommée et la localisation du cabinet. Rien de comparable entre les gains, très élevés, d'un ténor du barreau et ceux d'un débutant, gagnant l'équivalent du Smic.

À noter : l'avocat stagiaire perçoit un salaire moyen d'environ **1 370** euros brut par mois.

Profil

Tenu au secret professionnel, il est le confident de toutes les difficultés et doit être capable de s'adapter à toute situation.

Organisé et rigoureux, il est prêt à travailler d'arrache-pied et à ne pas compter ses heures pour réussir. Personnage charismatique, il se distingue par ses talents d'orateur et son fort pouvoir de persuasion.

Équilibré, réactif, il sait gérer les tensions, notamment au moment de l'audience, et se remettre en question, surtout lorsqu'il débute. Autres compétences exigées : d'excellentes capacités rédactionnelles et une totale maîtrise des textes de loi.

Sources et ressources

Publication Onisep :

[Les Métiers du droit, Parcours, 2005, Onisep](#)
[Études de droit, les débouchés, Infosup, 2001, Onisep](#)

- Ministère de la justice, Direction des services judiciaires, 75001, Paris, 01 44 77 64 71
Site web : <http://www.justice.gouv.fr>

Adresses Utiles :

- Conseil de l'Ordre des avocats de Paris,
75001, Paris, 01 44 32 48 48
Site web : <http://www.avocatparis.org>
- Conseil national des barreaux, 75002, Paris,
01 53 30 85 60
Site web : <http://www.cnb.avocat.fr>